

Procès-Verbal de l'Assemblée primaire du 25 mars 2026 tenue à 19h à la salle du Bourgeois à Sierre

Au nom du Conseil Bourgeoisial, le président souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette assemblée primaire. Il remercie les bourgeoises et bourgeois d'avoir fait le déplacement, et rajoute que leur présence ici démontre l'attachement qu'ils ont envers leur Bourgeoisie. Il salue les autorités présentes, anciennes et nouvelles, autorités fédérales, cantonales, communales et bourgeoisiales. Il salue tout particulièrement M. Sydney Kamerzin, conseiller national et M. Robert Métrailler conseiller communal, sont excusés MM. Pierre Berthod, Joël Rey et Nicolas Melly.

Je tiens à excuser les personnes suivantes :

Salamin Max et Christine
 Salamin Isabelle
 Constantin Valérie et Olivier
 Salamin Dominique, Marguerite, Yves-Daniel et Micheline
 Eggs Eliane et Jean-Bernard
 Pugin Erine et Axelle
 Berthod Paul et Edith
 EggsMaryline
 Pont Sylvianne
 Pont Jean-Luc et Roman
 Faust Marc-André, Alexandre, Cornélia et Sandrina
 Bonvin Philippe, Nicole, Alexandre et Patrick
 Melly Jacques
 Roh-Toffol Caroline
 Caloz Steves
 Tonossi Louis-Fred et Micheline
 Savioz Dominique
 Barmaz Murielle, Gilles, Inès et Alexis
 Bonvin Florentin, Clément et Marie
 Perren Maeva
 Pannatier Nouria et Matilda
 Dessimoz Ugo
 Constantin Gilbert et Paul-Albert
 Bonvin Maryline et Chloé
 Caloz Noémie
 Salamin Johanna
 Theler Anne-Lyse
 Caldelari Silvio et Dominique
 Favre Richard, Doris, Sandrine et Loïc
 Susset Adrien
 Renggli Jean-Claude et Cathy
 Hornberger Romaine, Line, Julie et Yann
 Constantin Julien et Nicole
 Rabasco Claude
 Zufferey Roger

Le président déclare ouverte la présente assemblée primaire convoquée selon les dispositions légales du 5 février 2004, affichée aux piliers publics de Sierre, Noës et Granges. De plus, nous vous avons à nouveau fait parvenir, cette année, une convocation individuelle mentionnant l'ordre du jour.

Le Président propose l'ordre du jour suivant. Etant donné que chacun l'a reçu avec la convocation et qu'il en a certainement pris connaissance, le Président ne va pas le lire en détail. De plus, il figure sur l'écran dans la salle.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 27 mars 2025
2. Lecture des comptes de l'exercice 2025
3. Lecture du rapport de contrôle des comptes 2025
4. Adoption du rapport et des comptes 2025
5. Présentation du budget pour l'exercice 2026
6. Adoption du budget 2026
7. Message du Président
8. Informations sur le dicastère des forêts
9. Informations sur le dicastère des zones industrielles
10. Informations sur le dicastère des immeubles de Sierre et de Granges, ainsi que de la carrière de Vaas à Granges
11. Informations sur le dicastère des domaines de Sierre et de Granges
12. Rénovation du restaurant « Le Bourgeois » : autorisation de contracter un emprunt
13. Autorisation d'achat d'une part de copropriété d'un immeuble sis sur la commune de Sierre
14. Droit de superficie Daval
15. Agrégations
16. Divers

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite une modification de cet ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, il le considère comme accepté et remercie les personnes présentes.

Concernant le contrôle des présences : des listes circulent dans la salle, et il prie l'assemblée de bien vouloir en faire bon usage.

Avant de débiter avec l'ordre du jour, le président demande à l'assemblée, tout en restant assis, de bien vouloir respecter un instant de silence en hommage aux Bourgeoises et Bourgeois disparus depuis notre dernière assemblée.

Le président remercie l'assemblée.

Nomination des scrutateurs :

- Mme Odette Renée Savioz
- M. Claude-Alain Berclaz
- M. Lionel Zufferey
- Mme Claudine Siegenthaler

1. PV de l'assemblée primaire du 27 mars 2025

Le PV de l'assemblée primaire du 27 mars 2025 a été tenu à disposition des bourgeoises et des bourgeois le mardi 24 mars 2026 de 17h00 à 18h00, comme mentionné dans la convocation. Le président mentionne la visite de M. Charles Imhof.

Est-ce-que quelqu'un demande la lecture de ce PV ? personne ne demande la lecture.

Si ce n'est pas le cas, le président le considère comme approuvé, et remercie Nathalie Perren, notre chancelière pour la rédaction de celui-ci.

2. Lecture des comptes de l'exercice 2025

Comme vous êtes toutes et tous en possession d'un exemplaire des comptes, et que ceux-ci vous sont également projetés à l'écran le président ne va pas lire tous les postes des comptes, mais il va vous commenter les différences par rapport au budget.

CHARGES

Administration générale : budget 510'000.00 / Dépenses 500'986.61

- 0220.3102.00 communication et marketing : 10'000.00 au budget / compte 1262.50
montant de CH 10'000.00 pour refaire le site internet et film pas utilisé et qui sera remis au budget 2026, un projet est déjà à l'étude
- 0220.3105.00 Achat fruit distr. Bourgeois : 35'000.00 au budget / compte 31'226.40
Coût moins élevé que prévu pour l'achat des fruits
- 0220.3130.01 Fête des Bourgeois + assemblée générale : 35'000.00 au budget / compte 28'459.68.
Journée des familles bourgeoises au couvert du Foulon a coûté moins cher que prévu
- 0220.3134.00 Assurances diverses 55'000.00 au budget / compte 73'479.70
adaptation des valeurs d'assurance des immeubles
- 0220.3636.00 Subsidés aux sociétés 65'000.00 au budget / compte 77'263.70
En 2025 nous avons offert plus d'apéritif aux sociétés, et consenti Des rabais sur les locations des couverts et salles aux associations

Forêts : Budget 110'000.00 / Dépenses 64'816.66

Les chiffres de la forêt nous sont donnés par M. Julien Zufferey, le directeur de notre triage, en fonction des travaux prévus. M. Berthod vous relatera tout cela dans son rapport. Il y a eu moins d'hectares travaillé dans les forêts de protection

Domaines : Budget 145'000.00 / Dépenses 115'723.15

- 9630.3430.00 Couvert Rapille & Le Foulon : au budget 65'000.00 / compte 49'468.20
Coût d'entretien et de mise à jour des infrastructures moins élevées que prévu
- 9630.3430.04 Domaine de Pramont : au budget 50'000.00 / compte 36'308.95
La remise en état de la conduite des égouts a été moins cher que budgétisé

Zones industrielles : Budget 20'000.00 / Dépenses 19'973.60

Rien à signaler les dépenses sont conformes au budget

Immeuble et patrimoine financier : Budget 490'000.00 / Dépenses 401'362.27

9632.3431.01 Charges maison Bourg. Sierre : au budget 150'000.00 / compte 96'401.45
Des travaux de peinture dans les bureaux de l'office des poursuites ainsi que des changements de luminaires au 2^{ème} étage ont été reportés en 2026

9632.3431.60 Charges Hôtel de la Poste : au budget 100'000.00 / compte 78'203.20
Suite au changement de tenancier, nous avons prévu un montant pour certaines remises en état de l'établissement. Ces frais se sont avérés moins onéreux que prévu

9610.3181.00 Pertes sur débiteurs : au budget 0.00 / compte 7'170.02
Il s'agit de pertes de CHF 4'800.00 sur des locations de places de parc à Technopôle louées par la société Etablissement Techniques Fragnières SA et un ADB de M. Fiorili de CHF 1'400.00 pour une place de parc dans le parking du Bourgeois, ainsi qu'un solde de location 2024 de la parcelle louée par M. Stalder qui a finalement réglé une partie de son dû au mois de mars de cette année

TOTAL DES CHARGES de 1'102'862.29 pour un budget de 1'275'000.00

Y-a-t-il des questions aux sujets des charges ? Aucune question.

PRODUITS

En ce qui concerne les recettes

Administration générale et intérêts : Budget 5'000.00 / Revenus 2'584.50

0220.4309.00 Recettes diverses : au budget 5'000.00 / compte 2'584.50
Redevances sur la bière pression / nous n'avons pas reçu l'ensemble des décomptes lors de l'établissement des comptes 2025

Intérêts : Budget 5'000.00 / Revenus 5'740.80

9610.4400.00 Intérêts des capitaux il s'agit des intérêts bancaires perçus sur les placements de liquidités durant toute l'année

Forêts Budget 75'000.00 / Revenu 110'701.71

Les chiffres nous sont donnés directement par le Directeur du Triage forestier M. Julien Zufferey, et vous seront commentés par Vincent Berthod lors de son rapport.

8200.4439.01 Dissolution provision : au budget 0.00 / compte 60'000.00
Avec les nouvelles normes comptables MCH2 nous avons dû dissoudre cette provision car elle n'a plus lieu d'être

Domaines Budget 150'000.00 / Revenus 201'608.22

9630.4430.10 Prod. loc couvert : au budget 42'000.00 / compte 49'180.00

Augmentation des locations

9630.4439.01 Dissolution de provision : au budget 0.00 / compte 45'000.00
Avec les nouvelles normes MCH2 nous avons dissoudre cette provision pour le revêtement des routes car elle n'a plus lieu d'être

Zone industrielle : Budget 945'000.00 / Revenus 852'054.46

9631.4430.04 Droit de superficie Daval : au budget 215'000.00 / compte 121'175.00 la différence est due au fait que l'entreprise B-Group n'avait toujours pas obtenu son permis de construire à la fin de l'année 2025. Cette situation vient de se régler en ce début 2026 après presque 2 ans

Immeubles et patrimoine financier : Budget 918'000.00 / Revenus 924'012.30

9632.4400.00 Produit des locations Rest. Ile Falcon : au budget 50'000.00 / compte 36'000.00
Ajustement du loyer afin de relancer l'établissement

9632.4430.40 Produits locations Hôtel du Pont : au budget 40'000.00 / compte 51'642.30
Remboursement d'Oiken de 8'615.00 payé en trop par rapport aux acomptes

9632.4430.90 Produits locations Château des Vidômes : au budget 36'000.00 / compte 48'238.53
Augmentation des locations de l'appartement du 1^{er} étage B/B

Carrière et décharge Budget 12'000.00 / Revenus 20'000.00

9633.4430.00 Carrière de Granges : au budget 12'000.00 / compte 20'000.00
Location contractuelle retour aux conditions en vigueur

TOTAL DES PRODUITS : Budget 2'110'000.00 / Revenus 2'116'701.99

Y-a-t-il des questions aux sujets des produits ? Aucune question.

Le résultat de l'exercice 2025 est le suivant :

Total des recettes 2025	SFR 2'116'701.99
Total des dépenses 2025	SFR 1'102'862.29
Bénéfice de l'exercice 2025	SFR 1'013'389.70
Corrections de valeur 2025	SFR 1'011'000.00
Bénéfice reporté	SFR 2'839.70

En ce qui concerne les corrections de valeur : avec le nouveau plan comptable MCH2, vous aurez peut-être remarqué que nous ne parlons plus d'amortissements mais de corrections de valeur. De plus nous avons dû définir une fourchette d'amortissement : celle-ci a été fixée entre 4 et 10 % afin de nous laisser une certaine marge de manœuvre en fonction des résultats.

Y-a-t-il des questions au niveau des corrections de valeur ? Aucune question.

BILAN AU 31.12.2025

Actifs

Disponibles

Les liquidité à disposition au 31.12.2025 se montaient à CHF 1'773'465.36

A noter que le compte UBS SA fonds de reboisement ne doit servir qu'à des investissements forestiers selon décision de votre conseil

Valeurs réalisables 119'620.35

Débiteurs : 56'104.65 les débiteurs ont réglé leur dû, à l'exception d'un débiteur.

Placements financiers à court terme

Nous n'avions plus de placement à terme au 31.12.2025 car les taux n'étaient plus intéressants suite à la baisse des taux de la BNS à 0% au mois de septembre

Immobilisations 11'777'105.09

Il s'agit des différents biens que la Bourgeoisie possède et ceux-ci ont été amorti conformément à MCH2 et à la liste qui figure dans le rapport des comptes.

Mobilier, Machines, Véhicules 10'570.00

Œuvres d'art : il s'agit des différents tableaux que la Bourgeoisie possède

Actifs transitoires 55'705.10

Actifs transitoires : diverses recettes à recevoir (subvention contre les néophytes, charges immeuble le Bourgeois, décompte trimestre hôtel de la Poste

Actif du Bilan

Total de l'actif 13'736'467.90

Y-a-t-il des questions au sujet de l'actif ? Aucune question.

Passif du Bilan

Engagements courants 255'740.40

Créanciers : Il s'agissait des factures à payer. A ce jour elles ont toutes étaient réglées.

Dettes à moyen et long terme 9'369'000.00

Concernant les dettes à moyen et long terme, essentiellement bancaires, celles-ci ont diminué de CHF 318'000.00.

Provisions 22'450.00

Selon les normes MCH2, nous avons dû dissoudre les provisions pour Domaine de la Raspille pour CHF 45'000.00 et la provision forêt pour CHF 60'000.00

Passifs transitoires 174'479.00

Passifs transitoires : il s'agit essentiellement de loyers payés par avance.

Engagements financiers spéciaux 208'678.73

Ces montants correspondent aux comptes qui figurent à l'actif du bilan. Pour rappel ces fonds sont destinés aux forêts.

Bénéfice 2'839.70

Total du passif 13'736'467.90

Y-a-t-il des questions au sujet du passif ? Aucune question.

3. Lecture du Rapport de contrôle des comptes 2025

Le mandat de la révision a été donné à la Fiduciaire FIDAG SA, Sierre. La révision a été effectuée sous la responsabilité de M. Alain Reichenbach. Ce soir pour la lecture du rapport le président passe la parole à Mme Anne-Laure Rey-Bonnet directrice associée de la fiduciaire Fidag.

Le président remercie Mme Anne-Laure Rey-Bonnet pour son rapport. Y-a-t-il des questions sur ce rapport ? Aucune question.

4. Adoption du rapport et des comptes 2025

Le président prie donc l'assemblée d'adopter les comptes 2025 ainsi que le rapport de révision et d'en donner décharge aux organes responsables.

Les personnes qui adoptent les comptes 2025 et le rapport de révision tels que présentés, sont priés de se prononcer par main levée. Y-a-t-il des avis contraires ? des abstentions ? Les comptes et le rapport sont acceptés à l'unanimité.

5. Présentation du budget pour l'exercice 2026

Pour l'exercice 2026, nous avons établi le budget suivant :

Total des dépenses	CHF	1'230'000.00
Total des recettes	CHF	2'046'000.00
Bénéfice présumé de l'exercice	CHF	816'000.00

Le président détaille les quelques postes qui présentent des différences par rapport aux comptes 2025.

Dépenses :

Administration générale : budget 525'000.00

- 0220.3100.00 Frais de bureau et informatique : CHF 25'000.00 achat d'un nouvel ordinateur portable, mise à jour des infrastructures informatiques au niveau du cloud et de la sécurité, augmentation des frais de licences
- 0220.3102.00 Annonces et insertions : CHF 20'000.00 mandat donné pour refaire le site internet, activation des réseaux sociaux et capsules vidéos

Forêts : budget 90'000.00

Chiffres fournis par M. Julien Zufferey du triage forestier Zorèyè.

Domaines : budget 120'000.00

9630.3430.00 Couverts raspille et foulon : CHF 65'000.00 travaux d'entretien électriques

Zone industrielle : budget 20'000.00

Budget conforme aux comptes 2025 et aux exercices précédents

Immeubles : budget 475'000.00

9632.3431.01 Charges maison bourgeoisie Sierre : CHF 160'000.00 remise en état des normes incendies du bâtiment suite à une audite du service du feu

9632.3431.50 Charges immeuble Rest. Iles Falcon : CHF 20'000.00 charges ordinaires

TOTAL DES CHARGES 1'230'000.00**Recettes :****Administration générale 3'000.00**

0220.4309.00 Recettes diverses : redevances sur la bière année complète au restaurant des Iles Falcon

Intérêts 2'000.00

Baisse des rendements des capitaux avec la baisse des taux de la BNS

Forêt : 53'000.00

Les chiffres sont donnés par Julien Zufferey du triage forestier Zorèyè.

Domaines : 158'000.00

Rien à signaler

Carrière et décharge : CHF 20'000.00

Conforme au contrat

Zone industrielle : Budget 950'000.00

9631.4430.04 Droit de superficie Daval : location B-Group

Immeubles et patrimoine financier : Budget 860'000.00

9632.4430.10 Produits locations Sierre : loyer du restaurant du Bourgeois adapté à cause des travaux de rénovations

TOTAL DES RECETTES 2'046'000.00

Le bénéfice attendu se monte à CHF 816'000.00

Investissements

Au niveau des investissements, nous avons mis au budget un montant de CHF 1500'000.00 pour le restaurant du Bourgeois pour les frais de rénovation pour 2026 et CHF 200'000.00 en 2027 pour le paiement du solde des travaux

Nous avons également mis au budget un montant de CHF 120'000.00 pour rénover l'appartement du 2^{ème} étage du château des Vidômes.

Y-a-t-il des questions au niveau du budget ? Aucune question.

6. Adoption du Budget 2026

Le président prie donc l'assemblée d'adopter le budget 2026, tel que présenté, en se prononçant par main levée. Y-a-t-il des avis contraires ? des abstentions ? Le budget est accepté à l'unanimité.

7. Message du Président

Chères Bourgeoises, chers Bourgeois,

Après la présentation des comptes vous avez devant vous à nouveau un Président heureux et fier de sa Bourgeoisie. Il y a 10 ans je me tenais devant vous pour présider ma première assemblée primaire, et déjà à cette époque les comptes de votre Bourgeoisie présentaient des résultats probants. Notre politique d'investissement et de mise en valeur de votre patrimoine portent encore aujourd'hui ces fruits. Comme vous l'aurez constaté à la lecture de l'ordre du jour de notre assemblée primaire, votre conseil vous proposera plus tard de maintenir cette politique d'investissement pour les années à venir. Les Bourgeoisies n'ont pas vocation à rémunérer des actionnaires mais à maintenir les traditions, à contribuer au développement économique de la région et maintenir le patrimoine. Autant de tâches que votre Bourgeoisie remplit jour après jour et cela depuis de nombreuses années.

Toutefois nous devons nous efforcer de défendre vos intérêts au quotidien, car certaines personnes ont des velléités de nous voir disparaître. Sachez que vous pourrez compter sur votre conseil pour que cela ne se produise pas. Nous devons rester attentif à maintenir notre patrimoine et à préserver au mieux nos terrains et forêts notamment. L'année dernière nous avons dû nous battre car certaines sociétés à but lucratif souhaitaient organiser des manifestations dans nos forêts sans nous en demander l'autorisation et cela sans contribution financière. Avec quelques Bourgeoisies nous nous sommes unis contre l'autorisation délivrée par l'Etat du Valais à cette pratique, et actuellement cela est toujours en cours de traitement.

Depuis le début de cette année, nous sommes également très préoccupés par les mises à jour de nos bâtiments publics, de nos restaurants et de nos salles par rapport aux normes incendies. Ces prochaines années nous allons devoir investir pour maintenir nos bâtiments aux normes en vigueur. Je peux tout de même vous rassurer, car au mois d'octobre 2025 nous avons demandé au service du feu de la commune de Sierre de faire un audit du bâtiment dans lequel nous nous trouvons. Ce rapport avait mentionné quelques petits travaux à entreprendre avec divers délais de réalisations, notamment pour la fin de l'année 2025. Nous avons entrepris ces travaux urgents et allons continuer ces remises à niveau en parallèle des travaux de rénovation du restaurant, mais je n'en dirai pas plus à ce sujet car cela sera fait par notre conseillère Aline Nicol-Schoechli lors de son rapport.

Je souhaite partager avec vous une préoccupation que je ressens depuis le début de cette année. Nous vivons une époque où les responsabilités assumées par les autorités communales et bourgeoisiales deviennent toujours plus lourdes : exigences administratives, cadres légaux complexes, attentes croissantes de la population.

Or, notre système repose sur un principe qui a longtemps fait sa force : l'esprit de milice. Aujourd'hui, ce modèle montre des signes d'essoufflement. Il devient de plus en plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager et donner de leur temps, tout en assumant d'importantes responsabilités. Et pourtant, sans cet engagement, rien ne fonctionne : ni nos institutions locales, ni nos associations, ni nos traditions.

Je m'inquiète également pour nos sociétés culturelles, sportives ou musicales. Elles animent notre vie communautaire, transmettent des valeurs, créent du lien entre les générations. Mais elles se heurtent, elles aussi, à une réalité qui décourage : les contraintes administratives, les coûts liés à la sécurité, les autorisations multiples. Organiser une manifestation devient un parcours du combattant. Le risque, à terme, est clair : la disparition pure et simple de ces événements qui donnent à notre communauté sa vitalité et son âme. D'ailleurs depuis le début de l'année certaines manifestations ont déjà été annulées dans certaines communes.

Je ne veux pas dresser un tableau trop sombre. Il est encore temps d'agir, mais nous devons ouvrir les yeux. Nous devons réfléchir ensemble à comment alléger la charge de ceux qui s'engagent, simplifier les procédures, mutualiser les ressources, redonner de la reconnaissance et du sens à ces engagements bénévoles.

Je tiens toutefois à vous rassurer que malgré ces propos quelque peu alarmistes, vous avez devant vous un Président bien décidé à mener encore de beaux projets pour votre Bourgeoisie, avec une équipe tout aussi motivée. Je terminerai mon message en vous remerciant tous de la confiance que vous nous témoignez années après années.

Je vous remercie de votre attention.

8. Information sur le dicastère des Forêts

Le président passe la parole à notre vice-président Vincent Berthod pour son rapport :

Les informations sur le dicastère des forêts portent sur les objets suivants :

1. Parc naturel régional Pfyn-Finges

La Suisse compte 20 parcs d'importance nationale, couvrant près de 15% du territoire. Rassemblant plus de 200 communes et comptant près de 350'000 habitants. Ils se classent en 3 catégories : le Parc National Suisse (réserve intégrale), 2 parcs naturels périurbains et 17 parcs naturels régionaux, dont celui de Pfyn-Finges dont la Bourgeoisie de Sierre fait partie depuis sa création.

Treize communes de la région ont reçu la distinction de parc naturel régional d'importance nationale pour leurs valeurs naturelles et paysagères exceptionnelles. Elles veulent préserver les paysages culturels et naturels traditionnels, promouvoir et pérenniser le développement de l'économie et sensibiliser et éduquer les habitants.

À la fin 2025, l'association comptait 214 membres au total. Ils se répartissent comme suit :

Communes du parc naturel : 13

Bourgeoisies : 4

Entreprises partenaires : 27

Entités juridiques : 14

Entités privées : 156

comptes 2025 :

Les recettes s'élèvent à CHF 2'737'075.00 et les dépenses à CHF 2'589'333.00, générant un bénéfice de CHF 147'742.00.

Néophytes envahissantes

Les plantes exotiques nuisent à notre flore indigène. C'est pourquoi l'équipe du Parc naturel Pfyn-Finges lutte contre les néophytes envahissants et forme aussi les communes, ainsi que les privés, à combattre les plantes invasives.

Que sont les plantes envahissantes?

Le terme «néophyte» désigne les espèces végétales qui ont été introduites après la découverte de l'Amérique en 1492, intentionnellement ou non, dans des habitats situés en dehors de leur aire de répartition naturelle. Les néophytes sont venues en Suisse par le biais des voyages aériens, du commerce mondial et du tourisme. De nos jours la flore suisse contient environ 750 espèces exotiques, dont beaucoup se sont bien intégrées dans notre nature. Si la population de ces espèces exotiques n'est pas régulée par des prédateurs ou des parasites, ces plantes se propagent efficacement aux dépens des espèces indigènes. Elles sont difficiles à contrôler et causent de plus en plus de dommages à la santé, à l'économie et à la conservation de la nature. On les appelle alors «néophytes envahissantes». Près de 56 espèces exotiques sont classées comme néophytes envahissantes en Suisse.

Chacun peut agir dans cette lutte !

Le site www.pfyn-finges.ch liste une série de néophytes envahissantes et donne des conseils pour s'en débarrasser.

Miniguide des néophytes envahissantes

InvasivApp : application smartphone pour saisir des observations de néophytes invasives

Dans le cadre de cette lutte, la Bourgeoisie de Sierre est partenaire du projet de lutte contre les néophytes par la pâture par les chèvres. Le triage Zorèyè participe également à cette lutte. Ce projet va se poursuivre cette année. Ce projet est supervisé par le canton et financé à raison de 90% par le canton et 10% par la Bourgeoisie de Sierre. Le montant total prévu pour 2026 et éventuellement 2027 est de 46'800 francs.

L'éducation à l'environnement :

Une des missions du parc est de sensibiliser à l'environnement. La construction de l'autoroute A9 est une opportunité à ne pas manquer pour aller dans ce sens.

La nouvelle offre de groupe « L'A9, une route pour tous dans l'espace protégé du Bois de Finges » montre à titre d'exemple les principaux facteurs d'une éducation à l'environnement ambitieuse et passionnante.

Depuis le recul des glaciers, des chemins et des routes traversent le Bois de Finges. La Mörderstein (la Pierre du meurtrier) fait partie des témoins les plus anciens et les plus constants de l'histoire démographique du Valais. Plus tard vinrent les Romains, puis le brigand Pisür, les soldats de Napoléon, le canal de la centrale hydroélectrique de Chippis, l'armée, la première route goudronnée et les lignes électriques. Ingénieurs, biologistes ou archéologues, tous voient le Bois de Finges à travers leur propre prisme.

C'est précisément cela qui est abordé lors de l'excursion. Il n'est pas seulement question d'une route, mais d'enjeux, d'intérêts, d'habitats classés et d'éventuels compromis.

J'invite vivement ceux qui en ont la possibilité de participer à cette excursion.

Le triage forestier a reçu un mandat de défrichement de zone en relation avec les travaux de l'A9 à Finges :

2. Activités du TSNC pour la Bourgeoisie en 2025

Les travaux exécutés par le triage pour la Bourgeoisie de Sierre sont les suivants :

- Beauregard, forêt de protection, 0 ha : (les 1.4 ha prévus n'ont pas été faits, suite aux chutes de neige d'avril. Ces 1.4 ha sont reportés à 2026, avec l'accord du canton).

- Dégâts aux forêts : 427.55 francs (suite aux chutes de neige d'avril un vol en hélico a été fait pour déterminer les dégâts en forêt. Ce vol a montré qu'il n'y avait pas de dégât majeur sur la forêt de Sierre. Néanmoins le coût du vol a été répercuté au prorata du nombre d'ha de chaque bourgeoisie du triage).
- Entretien desserte forestière : 16'599.00 francs (montant un peu plus élevé que d'habitude car une coupe plus importante a été faite en bordure des dessertes).
- Administration et police : 4'500.00 francs

(Le total des frais de ces travaux se monte à 21'526.55 francs.)

Volume de bois vendu sur Sierre : 0 m3, donc pas de revenu

Les comptes concernant la Bourgeoise de Sierre sont les suivants :

Volume de travail :	fr.	21'526.55
Promotion Bois Suisse 2024	fr.	119.09
Analyse globale desserte forestière (demandée par le canton)	fr.	1'719.62

(10% de l'analyse globale effectuée par Nivalp, répartition proportionnelle à la surface Bourgeoisie Sierre (321ha) vs Total Zorèye (3204 ha)

Cotisations Association forestière Valais Central	fr.	385.20
Total des coûts :	fr.	23'750.46
Subventions cantonale et fédérale 0 ha x fr. 9'310.00 :	fr.	0.00
Subventions communales :	<u>fr.</u>	<u>22'266.51</u>
Total des subventions :	fr.	22'266.51
Vente des bois :	fr.	0.00
Total des recettes :	fr.	22'266.51
Solde négatif :	fr.	-1'483.95

Investissements prévus en 2026 :

- 1) L'acquisition du véhicule prévu en 2025 est reportée en 2026. Il s'agit d'un camion 4x4 de petite dimension équipé d'une grue et d'un timon pour transporter des bennes de 20 m3 et quelques billons. Montant estimé : 330'000.-
- 2) La révision de la déligneuse, machine ancienne mais robuste, dont plusieurs points de sécurité doivent être remis aux normes. Selon les experts, la révision est justifiée. Le coût s'élève à environ 90'000.-. Une machine de remplacement sera mise à disposition pendant les travaux.
- 3) Construction d'une nouvelle halle dans la zone nord-est du centre forestier de Sierre, destinée à stocker le matériel à l'abri et hors de la boue. Cet aménagement offrira un outil de travail moderne et mieux adapté. Coût estimé à 150'000.-
- 4) **Total des investissements 2026 est de 570'000 francs**
- 5) **51'444 francs financé par le fond C02**

3. Chapelle St-Antoine et chemin de Croix

Lors des intempéries d'avril 2025, deux stations du Chemin de Croix amenant à la Chapelle St-Antoine ont été endommagées. Des travaux de remise en état vont être entrepris prochainement. Dans ce cadre la Bourgeoisie collabore avec les Compagnons de la Chapelle.

A noter que les stations et sculptures présentes dans chaque station vont être rénovées et mise en valeur par les compagnons. Ces travaux ont déjà commencé.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée.

M. Jean-Pierre Beaud demande s'il serait possible de se mettre ensemble (commune, bourgeoisie,) afin de recréer le départ de Sierre-Zinal qui a été déplacé.

M. Berthod répond que la bourgeoisie a donné son accord pour un nouveau départ qui se fera de l'autre côté de la passerelle. Il se fera peut-être déjà cette année.

9. **Information sur le dicastère des zones industrielles**

Le président passe la parole à Vincent Perrin pour son rapport :

Pour rappel, la bourgeoisie compte plusieurs sites industriels. A savoir respectivement depuis le Haut-Valais en direction de Sion, le site des Iles Falcon, le site du Technopôle, L'Ecoparc de DAVAL, la zone industrielle du Chablé ainsi que le Golf de Sierre. Comme chaque année je vais passer sur chaque zone, justifier et imager les chiffres qui vous ont été présentés.

Les Iles Falcon représentent une surface de 130'000m² propriété de la Bourgeoisie. Le revenu annuel pour la bourgeoisie est d'environ 215'000 CHF pour l'année 2025 principalement en DSDP d'une durée très longue, car il s'agit des premiers DSDP qui ont été faits. Les derniers se termineront en 2076 ! Les prix ne reflètent plus du tout le marché actuel. Mais si on parle d'optimisation, il reste une parcelle de 6'000m² qui ne se trouve pas en DSDP et qui actuellement est utilisée pour stocker de la terre de l'entreprise Epiney sur laquelle on pourrait envisager une activité autre.

Sous-Géronde avec le Swiss Digital Center (**Technopôle**) et en vert les terrains qui sont propriété commune entre la bourgeoisie et la commune de Sierre. Soit env. 32'000m² et CHF 185'000.- de recettes pour 2025. Sur les terrains environnants au Technopôle, à moyen, long terme, certainement des activités pourraient voir le jour, éventuellement avec l'Etat du Valais, des discussions sont en cours. La Bourgeoisie partage aussi toutes les inquiétudes quant à la sécurisation de cette zone suite aux intempéries de 2024 et espère que les travaux prévus se feront le plus rapidement possible.

La **zone du Chablé** avec une surface est de 40'000m² et rapporte un loyer de 150'000 CHF pour l'année 2025 à la Bourgeoisie en DSDP. Nous possédons également une zone avec 34 box et 15 couverts en location pour une recette d'environ CHF 70'000.- pour 2025. Ici aussi, si l'on parle d'optimisation à moyen ou long terme on pourrait envisager d'autres projets/activités sur la parcelle où se trouve les box et couverts. Il s'agit d'une zone très dynamique où l'on pourrait envisager une activité plus profitable pour la Bourgeoisie pas seulement au niveau financier mais également politique. Les espaces de stockage sont très prisés, il reste rarement des box et/ou couverts de libre.

Le **Golf de Sierre**, la plus grande zone avec une surface totale d'environ 500'000m² et rapporte à la Bourgeoisie un loyer de 190'000 CHF par année. Il y a passablement de travaux de modification dans la zone du Golf, lié à la modification du plan de zone, plan détaillé et RZZ et qui vous seront présentés en temps voulu.

L'Ecoparc de DAVAL. Le projet Oiken est plus avancé que prévu à l'heure actuelle. On voit également la zone de B-Group ainsi qu'une zone d'environ 13'000m² qui est libre. Actuellement, B-Group n'a pas encore pu commencer les travaux et il est toujours frustrant lorsqu'une entreprise souhaite s'implanter de voir les

obstacles rencontrés dus aux diverses procédures alors qu'il n'y a pas eu d'oppositions sur ce projet. La Bourgeoisie ne peut pas encaisser de loyer tant que le permis de construire n'est pas délivré. Lorsqu'une entreprise dynamique de la région comme B-Group souhaite s'implanter, il serait agréable que les choses avancent plus rapidement que les 2 années d'attente pour ce projet. La Bourgeoisie ne peut pas faire grand-chose si ce n'est quelques téléphones.

Actuellement nous avons 2 entreprises pour un montant de CHF 120'000.- pour 2025 au lieu de CHF 215'000.- comme indiqué par notre président, dû au retard de B-Group.

Je vous propose un petit comparatif avec la zone des Iles Falcon qui, pour une surface de 130'000m², les recettes s'élèvent à CHF 215'000.- et à Daval une surface de 15'000m² pour le même montant de recettes, soit CHF 215'000.-. D'où l'importance des terrains de Daval pour pérenniser la bourgeoisie. On ne parle bien sûr pas de la même époque mais intéressant de faire ce parallèle.

Pour récapituler, nous avons Oiken, B-Group, la ferme de Daval dont la zone a été délimitée et il reste une parcelle de 13'000m². Dernièrement, nous avons reçu une demande pour une surface d'un peu moins de 4'000m² qui vous sera présentée plus tard dans l'assemblée. Les prix ne sont pas bradés par la Bourgeoisie et nous sommes toujours en discussion avec la commune à ce sujet, car des privés pratiquent des prix astronomiques dans cette zone.

2 arrêts de bus ont été construits en face de la ferme, très pratique pour desservir la zone de Daval et parfaitement situés près de nos surfaces. Je remercie les représentants de la commune pour ces travaux qui se sont très bien déroulés.

Je finirai par la **Ferme de Daval**, où l'on est toujours en attente de la procédure de classement entre le canton et la commune. Nous sommes toujours en réflexion quant à l'affectation de cette bâtisse. Il y a quelques années, le projet d'y aménager un restaurant avait été envisagé. Toutefois, au vu des difficultés rencontrées avec nos différents établissements, cette réflexion va être reprise. Actuellement nous avons d'autres priorités, soit Le Bourgeois, la maison de Glarey qui nécessitent des investissements de la part de la Bourgeoisie. Pour l'aménagement de la ferme on parle de plusieurs millions seulement pour l'enveloppe sans l'affectation, raison pour laquelle une bonne réflexion est primordiale. Il est également important d'attendre qu'Oiken et B-Group soient installés.

Merci de votre attention et je reste volontiers à votre disposition en cas de questions.

10. Information sur le dicastère des immeubles de Sierre et Granges ainsi que de la carrière de Vaas à Granges

Le président passe la parole à Aline Nicol Schoechli pour son rapport

Je vais vous présenter le dicastère des bâtiments et les principaux éléments pour 2025 et des perspectives 2026 :

Retour sur la mission du dicastère, élément important pour moi étant donné que c'était ma première année en 2025, donc :

- Gérer et entretenir le patrimoine immobilier
- Garantir la sécurité et la conformité des bâtiments
- Assurer leur bon usage et leur valorisation
- Suivre les locations et les recettes associées
- Planifier les investissements à court et à long terme

Le patrimoine bourgeoisial est une grande richesse mais aussi une grande responsabilité. Le dicastère se compose de 10 biens, dont 2 maisons bourgeoises : Granges et Sierre, 3 restaurants : hôtel de la Poste,

restaurant de l'Ile Falcon, Le Bourgeois ainsi que la carrière qui, pour l'instant, demande le moins d'implication.

Voici quelques chiffres clés du dicastère des bâtiments pour l'année 2025 :

- C'est 850'000.00 de recettes
- C'est 400'000.00 de charges directes
- C'est 10'000'000.00 de patrimoine financier au 31.12.2025

En 2025, la bourgeoisie a principalement apporté des améliorations aux différents restaurants, surtout au niveau des structures techniques.

Au restaurant de la Poste nous avons dû faire une mise à niveau avant la reprise par les nouveaux gérants.

Au restaurant de l'Ile Falcon, la rénovation du mobilier extérieur avait déjà commencé en 2024 et il a été terminé en 2025 avec les stores, les lampes. Nous avons également ré-aménagé le mobilier intérieur et refait la ventilation.

En 2^{ème} partie d'année, nous avons établi la planification des travaux de réfection du restaurant du Bourgeois avec les architectes afin de définir clairement le projet de transformation du bâtiment. C'est la priorité absolue et le principal chantier de 2026 pour la Bourgeoisie. Les travaux ont débuté en janvier 2026 avec le bureau d'architectes VVP dont M. Philippe Zumofen pour le suivi, que je remercie au passage. Vous pouvez constater sur ces images qu'il y a eu beaucoup de travaux de démolition et que l'image que d'un restaurant foncé avec de petits espaces sera transformé en un espace plus aéré et plus grand avec un nouvel escalier droit. Voici une première simulation avec une énorme vitrine à vin qui va couper le passage vers le couloir et les WC. Le bar sera linéaire ce qui fait que l'on aura des directions très claires dans le restaurant et des espaces plus faciles à modifier et adapter pour le restaurateur. La table ronde se retrouvera vers l'entrée ainsi qu'une table haute de rencontre. Une salle totalement équipée sera toujours présente pour des assemblées, etc. On garde également une petite niche qui sera plus lumineuse qu'actuellement car il y aura une paroi vitrée qui pourra être fermée pour la confidentialité. Au niveau des matières l'idée est de mettre des sols anthracite, du chêne, des tissus plutôt beiges très clair, du vitrage et du métal avec des couleurs sobres afin que le restaurant reste agréable longtemps.

Au niveau des coûts vous avez déjà accepté le budget de CHF 1'500'000.-, je vous en remercie. Le budget est de CHF 1'700'000.- sur 3 ans et la répartition des coûts s'expliquent par la majorité pour la mise en place des installations techniques (électricité, ventilation, sanitaire), le mobilier, décoration représente une petite partie.

Pour le planning, la phase de démolition et désamiantage est terminée. De mars à juin c'est la partie maçonnerie, plâtrerie et installation technique. Dès juillet, les travaux de menuiserie et d'intérieur sont prévus. Une ouverture est prévue pour novembre, à la Ste Catherine.

En attendant, le restaurant reste ouvert et est aménagé dans cette salle. Vous pouvez sans autre venir manger, faire vos séminaires, etc.

Pour la suite des priorités 2026, il faut entretenir, sécuriser, optimiser et préparer.

Au niveau de l'entretien, il est prévu de refaire l'escalier extérieur ainsi que le faux-plafond de l'entrée de ce bâtiment qui doit être remis aux normes de sécurité actuelle. L'escalier appartient à la commune de Sierre et l'entrée à la Bourgeoisie. La commune a déjà accepté le budget prévu pour l'escalier.

Au niveau sécurité, nous avons commencé des travaux en 2025 et nous continuerons de vérifier si tous nos bâtiments sont aux normes actuelles et exécuter les travaux nécessaires.

Au niveau de l'optimisation, le but est de continuer à faire le maximum de recettes avec les locations.

Au niveau de la préparation, il faut faire perdurer notre parc immobilier et pour cela, une étude est prévue pour évaluer tous les entretiens sur les 5 à 10 prochaines années. Afin d'établir également un plan de financement et adapter les investissements en fonction des besoins pour avoir une vision plus précise sur le moyen à long terme.

En résumé le patrimoine bâti de la Bourgeoisie de Sierre est un patrimoine important qu'il faut entretenir et valoriser. C'était une année 2025 active avec des nombreuses rénovations et des priorités claires sont prévues pour 2026 et la suite afin d'avoir une gestion durable.

Château des Vidômnès

Il est prévu de rénover l'appartement du 2^{ème} étage. Une réflexion sera faite quant à l'aménagement des caves du château afin de voir s'il y a la possibilité de créer un endroit qui pourrait être loué et mis à disposition. C'est un projet pour 2027.

Je vous remercie pour votre écoute et reste à disposition s'il y a des questions.

M. Pierre-Noël Julien demande ce qu'il en est concernant la mise à disposition des jardins du château des Vidomnes. Mme Schoechli répond que pour l'instant nous sommes toujours en réflexion pour un service d'entretien, l'organisation quant à la mise à disposition du lieu. Il y a cet appartement du 2^{ème} étage, les caves et les jardins. L'idée serait de créer un espace de rencontre, conférence avec possibilité d'accéder à l'extérieur, à voir également avec le restaurant de la Poste qui se trouve à côté ainsi que le restaurant du Bourgeois qui fait un service traiteur. On souhaiterait avoir un projet pour 2027.

M. Jean-Michel Dorsaz demande s'il est prévu un accès au restaurant du Bourgeois pour la mobilité réduite à l'entrée ? Aline précise que l'on peut passer par l'arrière du bâtiment ou par la terrasse précise M. Pugin.

11. Information sur le dicastère des domaines de Sierre et Granges

Le président passe la parole à Joël Roh pour son rapport

Je vais vous donner diverses informations sur les thèmes suivants :

- Domaine de la Raspille
- Couverts de la Raspille et de Granges
- Domaines agricoles
- Domaine de Granges
- La Ferme de Pramont
-

Domaine de la Raspille :

Nous avons la chance d'avoir cette surface à disposition afin que les gens puissent effectuer leur culture et passer de bons moments de détente. Mais pour cela il faut la préserver.

Malheureusement nous avons constaté une augmentation de circulation ainsi un grand nombre de personnes qui s'y promènent et qui ne sont pas locataires.

Nous avons effectué divers travaux d'entretien, à savoir :

- Diverses coupes d'arbres qui menaçaient la sécurité des divers accès.
- Ces prochains jours, divers travaux auront lieu sur la route, côté ouest des jardins. En effet la masse bitumeuse s'étant dégradée, il y a de nombreux nids de poule.

Le conseil bourgeoisial a mis à jour le règlement des jardins. Il sera imprimé en format A5 et envoyé à nos locataires avec les factures annuelles.

Pour rappel, les jardins sont situés en zone de pompage, il est impératif de préserver les surfaces. Nous avons eu plusieurs séances avec la commune et Oiken afin de nous fixer une ligne de conduite commune.

Il n'y a pas moins de 170 jardins donc 170 idées, gestion, interprétation différente de la notion de culture. Certaines personnes croient qu'ils sont chez eux et qu'ils peuvent faire ce que bon leur semble.

Heureusement, un certain nombre de personnes respectent les surfaces.

En revanche, il y a d'autres personnes qui se croient tout permis. Nous avons commencé des visites, y compris à l'intérieur des cabanes.

Il faut savoir que tout dépôt de matériel qui n'a rien avoir avec le jardinage, ainsi que les véhicules et machines à moteur, les stagnons d'essence et produits toxiques devront être évacués dans les plus brefs délais sous peine de voir son jardin retiré.

Pour information la mise en eau aura lieu le jeudi 2 avril.

Merci à Monsieur Norbert Gmünder pour son travail de garde-champêtre.

Couvert de Foulon

Nos couverts ont un vif succès. Il a été loué pas moins de 83 fois.

Certaines réservations se font jusqu'à 2 ans à l'avance.

Nous avons refait la place de jeux qui devenait vétuste et dangereuse. De plus, nous avons profité pour réaliser une deuxième piste de pétanque.

Couvert de la Raspille

Il a été loué 39 fois. Nous devons faire la mise à neuf du carrelage en 2025. Mais suite à quelques imprévus ces travaux ont été repoussés et sont actuellement en cours. Nous allons poser des dalles sur taquets afin d'éviter tout décollement suite aux remontées d'humidité.

Merci à Jérôme et Nelly Perrin pour leur travail.

Domaine de Tzararogne

Il y a quelques années, nous avons dû refaire un mur de soutènement. L'année passée, nous avons fait poser une barrière de sécurité. Merci au triage forestier pour tout son travail.

Lors de notre traditionnelle distribution des pommes, vous avez changé vos habitudes et étalé votre passage sur l'ensemble de l'après-midi. Merci

Domaine de Granges

Pour information, certaines surfaces sont à disposition de personnes qui n'exploitent plus les surfaces et qui sont travaillées par des agriculteurs. Nous allons mettre à jour ces parcelles.

Ferme de Pramont

En collaboration avec la société Agrol qui nous loue la ferme et les surfaces, nous avons procédé à certaines mises aux normes de la partie électrique.

De plus, l'année dernière, je vous avais parlé de la conduite d'eau usée. Nous avons dû refaire entièrement la partie en rouge tandis que la partie en bleu a fait l'objet d'un simple curage ce qui a coûté moins cher que prévu.

Je tiens à vous remercier pour votre écoute et je reste à disposition pour d'éventuelle question.

Merci.

12. Rénovation du restaurant «Le Bourgeois» : autorisation de contracter un emprunt

Comme déjà présenté lors de la lecture des comptes, et suite au rapport de notre conseillère Aline Nicol-Schoechli, le président demande l'autorisation de contracter un emprunt maximal de CHF 500'000.00 pour le financement de ce projet. Pour rappel la contraction d'un emprunt bancaire est de la compétence seule de l'assemblée primaire. Nous vous faisons cette demande ce soir afin de ne peut pas devoir convoquer une nouvelle assemblée primaire extraordinaire si nécessaire.

Y-a-t-il des questions à ce sujet ? Aucune question.

Le président prie les personnes qui autorisent le conseil bourgeoisial à contracter un emprunt maximal de CHF 500'000.00 pour le financement des travaux de rénovation du Restaurant Le Bourgeois de bien vouloir se manifester par main levée. Y-a-t-il des avis contraires ? des abstentions ? L'emprunt est accepté à l'unanimité.

13. Autorisation d'achat d'une part de copropriété d'un immeuble sis sur la commune de Sierre

L'immeuble que nous proposons d'acquérir se situe sur la parcelle no 779 de la commune de Sierre. Il s'agit de la parcelle qui abrite la maison de Glarey dont la Bourgeoisie possède déjà 50%. Pour rappel nous avons acheté cette maison au CFF en 2016 en copropriété 50/50 avec le Glarey Poretsch Club. Le but de cet achat était de doter le quartier de Glarey d'une maison de quartier telle que la maison Bourgeoisie de Granges. Nous avons décidé de rénover cette maison, et que les coûts de rénovation devaient être pris en charge à 50/50 entre la Bourgeoisie de Sierre et le Glarey Poretsch. Il s'est bientôt passé 10 ans et le Glarey Poretsch s'est rendu compte qu'il n'arriverait pas à réunir leur quote-part pour cette rénovation car nous parlons à ce stade d'un investissement supérieur au million. Du côté de votre conseil, la volonté de mener à bien ce projet de maison de quartier comme vous, les Bourgeois et les Bourgeoises, en avez décidé lors de l'acceptation de cet achat, nous a mené à des discussions avec les dirigeants du Glarey Poretsch. Nous leur avons proposé de racheter leur quote-part de copropriété de 50% pour le prix de CHF 125'000.00, qui était le montant de leur participation à l'achat de 2016. Le Glarey Poretsch a soumis notre proposition à leur assemblée générale du 6 mars dernier et celle-ci a été acceptée à l'unanimité des membres présents sous réserve d'une acceptation de l'assemblée primaire bourgeoisie de ce soir. Si vous acceptez cet achat, nous aimerions entreprendre les travaux sur ce bâtiment en 2027 pour une exploitation en 2028. En ce qui concerne le projet de rénovation, il vous a déjà été présenté, mais il fera l'objet d'une acceptation formelle de votre part avec un budget d'investissement remis à jour lors de l'assemblée primaire de 2027. Ce projet a déjà fait l'objet d'une mise à l'enquête en mars 2022, et ne nécessite que peu de mise à jour pour son acceptation. Sachez enfin que la gestion de cette maison de quartier fera l'objet de la mise en place d'une association avec un membre du conseil bourgeoisial dans le comité.

Y-a-t-il des questions à ce sujet ? Aucune question.

Si ce n'est pas le cas le président prie donc l'assemblée de se prononcer sur cet achat

Les personnes qui acceptent l'achat de la quote-part de 50% de la parcelle no 779 sise sur la commune de Sierre pour le prix de CHF 125'000.00, sont priées de bien vouloir se prononcer par mains levée. Y-a-t-il des avis contraires ? des abstentions ? L'achat est accepté à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

14. Droit de superficie Daval

La société ADF Group Sàrl souhaite implanter deux halles destinées à accueillir un ensemble d'activités techniques et artisanales sur une surface de 3'762 m² sur une partie de la parcelle no 9333 sise dans la zone de Daval.

Leur projet prévoit deux bâtiments industriels distincts : un bâtiment industriel dédié aux activités liées à la mobilité automobile, regroupant atelier mécanique et carrosserie, et un 2^{ème} bâtiment industriel destiné à accueillir des activités artisanales en fonction des besoins de petites sociétés qui pourraient s'y développer, tout en respectant la charte de la zone industrielle de Daval.

Votre conseil bourgeoisial a mené des discussions avec la société ADF Group Sàrl et nous vous proposons de signer un droit de superficie aux conditions suivantes :

Nombre de mètres carrés : environ 3'762 m² en fonction du relevé du géomètre

Prix au m² : CHF 20.00 (indexé)

Durée : 50 ans

Ce DSDP sera conditionné au fait que la société ADF Group Sàrl obtienne une autorisation de construire de la part de la commune de Sierre

L'autorisation de signer cet acte vous incombe et vous allez devoir vous prononcer par main levée. Avant de passer au vote y-a-t-il des questions ? M. Pierre-Noël Julien demande combien de m² restera-t-il après sur cette parcelle car il est important de garder une grande parcelle disponible?

Le président répond qu'il resterait effectivement une grande parcelle d'environ 9'000 m² mais qu'il n'y a pas de route d'accès car l'accès se fait par le nord. Le président précise que des privés souhaitent louer leur terrain dans la zone à CHF 35.-/m² ce qui est très élevé.

Mme Madeline Boll demande s'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent durant ces 50ans. Le président répond qu'ils devront annoncer l'activité pour la mise à l'enquête et recevoir l'autorisation.

M. Jean-Pierre Beaud demande si ce n'est pas la compétence du conseil bourgeoisial ? Le président répond que ce genre d'activité doit être soumis à l'assemblée primaire.

Pas d'autres questions.

Le président prie les personnes qui acceptent la signature d'un DSDP d'une durée de 50 ans au prix de CHF 20.00 le m² pour 3'762 m² de la parcelle 9333 avec la société ADF Group Sàrl sont priées de bien vouloir se prononcer par mains levée. Y-a-t-il des avis contraires ? des abstentions ?

Le projet est accepté à l'unanimité.

Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

15. Agrégations

Lors de l'établissement de l'ordre du jour, nous avons été interpellés pour des demandes d'agrégations, toutefois après analyse des demandes, celles-ci ne remplissaient pas tous les critères, et par conséquent nous n'avons pas de demande d'agrégation à vous proposer ce soir.

16. Divers

M. Robert Métrailler souligne que la séance de ce soir a mis en évidence de nombreux chiffres ainsi que l'ampleur du travail accompli par les conseillers. Il relève également les nombreuses contraintes, notamment en matière de sécurité. Il salue l'engagement des personnes impliquées à cet égard, met en avant la bonne collaboration entre la commune et la bourgeoisie, et adresse ses remerciements au conseil.

Le président confirme l'excellente collaboration avec la commune.

M. Alain De Preux demande si les locaux de l'ancien Denner à Granges sont propriété de la Bourgeoisie ?

Le président répond que ces locaux sont dans une PPE dont le DSDP appartient à la bourgeoisie et qu'au sein de la PPE ils cherchent à vendre mais qu'ils n'ont pas trouvé preneur pour le moment.

M. Gilbert Chanton demande si l'autoroute traversera le bois de Finges et s'il est possible de consulter des plans afin de mieux visualiser le projet ?

Le président répond que sur le site internet de l'A9 tout y est et qu'il y a également des vidéos. Il précise qu'il y aura toujours une route pour la mobilité douce dans Finges.

Y-a-t-il des personnes qui souhaitent encore prendre la parole ? Plus personne ne prend la parole.

Le président, et au nom du Conseil Bourgeoisial, tient encore à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin s'intéressent à notre belle bourgeoisie.

Un merci tout particulier :

à M. Gérard Cerone, et à toute l'équipe du Bourgeois pour la mise en place de cette salle,

au responsable et au personnel du triage forestier Zoréyé, par son directeur M. Julien Zufferey,

aux responsables des domaines, à M. Olivier Corday et la Maison AGROL, par son président M. Bertrand Caloz,

à nos concierges Mme Nelly Perrin et M. Jérôme Perrin pour la Maison Bourgeoisiale de Granges ainsi que le couvert du Foulon et de la Raspille,

à notre gestionnaire immobilier M. Jean-Jacques Favre pour la Maison Bourgeoisiale de Sierre,

à notre garde champêtre du domaine de la Raspille, M. Norbert Gmünder,

à notre porte-drapeau M. Bernard Mayensson.

Le président remercie personnellement tous les membres du Conseil Bourgeoisial qui, dans leur fonction respective, se dévouent dans leur mission et l'aident à mener à bien les destinées de notre belle Bourgeoisie.

Un remerciement particulier à notre Vice-président M. Vincent Berthod, qui a préparé les différents fichiers que nous avons projetés afin que vous puissiez mieux suivre cette assemblée.

A Madame Nathalie Perren, notre Chancelière, va également toute ma gratitude et mes remerciements pour toutes ses prestations et sa grande disponibilité.

Le président lève cette assemblée primaire tout en remerciant l'assemblée par leur présence et leur confiance, et les invite, comme à l'accoutumée, à partager une petite collation et le verre de l'amitié. Le président souhaite à tous les participants une bonne fin de soirée et une bonne rentrée chez eux.

Fin de l'assemblée : 21h02.

Le Président



La Secrétaire



Sierre, le 25 mars 2026.